



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 14 décembre 2020 à 19 heures, à huis clos et par visioconférence conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 et 2020-077, afin d'adopter le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Tout intéressé pourra adresser ses questions au conseil municipal, qui devront conformément à la loi porter exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 14 décembre 2020.

L'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la Municipalité au <https://mont-carmel.org> au cours des jours suivant la séance.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 décembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier